Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260209-2026CM02_DEL26-DE

DELIBERATION N°26-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 9 février 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Ayant pris part à la délibération : 24

Date de convocation :

Mardi 3 février 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°26 : Liffré Cormier Communauté – Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**	X		
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**		Abs	Rachel SALMON
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**		Abs	
M.	**Alain JOSEPH**	X		
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**	X		
Mme	**Lucia JOUANGUY**		Abs	
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Nathalie TUAL**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260209-2026CM02_DEL26-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Aline GUILBERT**

26-2026 LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux. Ainsi, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

Ce marché sera composé des 4 lots suivants :

- Lot 1 Maintenance des systèmes de sécurité incendie ;
- Lot 2 Maintenance des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes ;
- Lot 3 Maintenance des ascenseurs ;
- Lot 4 Maintenance des portes automatiques et des portes sectionnelles.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes pour le marché de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- **D'APPROUVER** la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260209-2026CM02_DEL26-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces [illegible] bonne exécution.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière